ACTION URGENTE

LA FAMILLE D'UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EST MENACÉE

La vie de la défenseure des droits humains Ingrid Vergara et de ses proches est de nouveau menacée depuis qu'ils ont été attaqués à leur domicile. Ingrid Vergara rassemble des informations sur des atteintes aux droits humains commises par des groupes paramilitaires et dénonce ces actes.

Le 1er décembre, deux hommes armés ont pénétré dans la maison d'Ingrid Vergara à Sincelejo, dans le département de Sucre (nord de la Colombie), alors que sa mère et sa fille de 15 ans, Cendy Torres Vergara, s'y trouvaient. Ces hommes ont forcé la mère d'Ingrid Vergara à entrer dans une pièce en criant : « Où est l'argent ? Où sont les millions ? » L'un d'eux a alors saisi Cendy Torres à la gorge et a pointé dans son dos un objet qui, selon elle, était une arme. Ils lui ont hurlé : « Donne-nous les documents et l'appareil photo. Ne nous regarde pas, ne nous regarde pas, on va te tuer ici. »

Les hommes ont fouillé la pièce et se sont emparés du disque dur d'un ordinateur appartenant au Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE). Ingrid Vergara figure parmi les dirigeants de cette organisation. Le disque dur en question contenait des informations sur le travail mené par cette femme au sujet de questions foncières, en particulier la documentation relative à une réunion publique fixée au 3 décembre. Les deux hommes n'ont pris que le disque dur, l'écran et 40 000 pesos colombiens (environ 15 euros) mais aucun autre objet de valeur qui se trouvait sous leurs yeux. En partant, l'un d'eux a dit : « Ne la tue pas, ne la tue pas. »

Ces faits font suite à des menaces et des actes d'intimidation qui ont visé Ingrid Vergara au cours des semaines précédentes. Le 20 novembre, cette femme a reçu un appel sur son téléphone portable. Son interlocuteur lui a dit : « Ne vous mêlez pas des questions foncières » et a raccroché après un moment de silence. Elle a rappelé ce numéro : il s'agissait de celui d'une cabine publique de Santa Catalina, un quartier de Sincelejo. Cinq jours plus tard, le 25 novembre, deux appels ont été passés depuis le même numéro.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité d'Ingrid Vergara et de sa famille, et exhortez les autorités à assurer leur sécurité en respectant strictement leurs souhaits ;
- priez les autorités de mener une enquête approfondie et impartiale sur l'attaque du 1er décembre et sur les menaces de mort formulées précédemment contre Ingrid Vergara, ses collègues et sa fille, Cendy Torres, de rendre publiques les conclusions de ces investigations et de déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;
- rappelez-leur qu'elles doivent respecter leurs obligations vis-à-vis de la situation des défenseurs des droits humains, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 13 JANVIER 2011 À :

Vice-Président Angelino Garzón
Vicepresidente de la República,
Palacio de Nariño
Carrera 8a No 7-57,
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 444 2158
(dites : « me da tono de fax por favor »)
Formule d'appel : *Excmo. Sr. Vicepresidente Garzón,* /

Monsieur le Vice-Président,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice
Señor Germán Vargas Lleras
Ministerio Del Interior y De Justicia
Carrera 9a. No. 14-10, Bogotá
Colombie
Fax : +57 1 599 8961

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro Vargas,* / Monsieur le Ministre,

Copies à :
MOVICE
Movimiento Nacional de Víctimas de Crímenes de Estado

AMNESTY INTERNATIONAL

Calle 38 No 28 A 30 Barrio Bogotá
Sincelejo, Colombie

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 301/09. Pour en savoir plus : http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR23/027/2009/fr, http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR23/007/2010/fr et http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR23/019/2010/fr.

ACTION URGENTE

LA FAMILLE D'UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS MENACÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 2 avril 2008, un inconnu a menacé de tuer Cendy Torres en représailles, semble-t-il, aux activités de sa mère en faveur des droits humains. Le 26 octobre 2009, Cendy Torres a reçu une menace de mort adressée à Ingrid Vergara.

Le 18 mai 2010, Rogelio Martínez, l'un des dirigeants du MOVICE dans le département de Sucre, a été abattu. Il faisait campagne pour le droit à la vérité, à la justice et à une réparation pour les populations déplacées.

Le 12 octobre 2010, Ingrid Vergara a été victime de ce qu'elle pense être une tentative de meurtre sur la place Majagual, à Sincelejo. L'un de ses gardes du corps, mis à sa disposition dans le cadre du programme de protection du ministère de l'Intérieur, a remarqué trois hommes suspects à proximité d'Ingrid Vergara qui évoquaient l'absence de son deuxième garde du corps. Lorsque deux autres hommes se sont approchés d'elle sur une moto, le garde du corps l'a exhortée à quitter rapidement la place.

Le MOVICE est une vaste coalition d'organisations de la société civile qui militent pour que les victimes d'atteintes aux droits humains commises au cours du conflit armé qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années obtiennent vérité, justice et réparation. Ingrid Vergara et ses collègues du MOVICE ont recensé et dénoncé de nombreux cas d'homicides et de disparitions forcées imputables aux forces de sécurité ou à des groupes paramilitaires du département de Sucre.

Le gouvernement colombien a pris des mesures pour protéger Ingrid Vergara et Cendy Torres. Il a notamment mis à leur disposition des gardes du corps, un téléphone portable et un véhicule mais les restrictions sur le carburant ont, semble-t-il, limité la mobilité d'Ingrid Vergara.

Depuis quelques années, les militants qui font campagne pour la restitution des terres volées par les groupes paramilitaires au cours du conflit colombien sont particulièrement exposés aux menaces et aux assassinats. La plupart de ces attaques sont imputées à des groupes paramilitaires. Des groupes de guérilla prennent également pour cible des défenseurs des droits humains et d'autres militants des droits sociaux considérés comme une menace pour leurs intérêts.

Bien qu'ils soient censés avoir tous été démobilisés dans le cadre d'un programme lancé par le gouvernement en 2003, ces groupes poursuivent leurs activités et continuent à commettre de graves violences à l'encontre de défenseurs des droits fondamentaux et d'autres civils, parfois avec l'assentiment, voire la complicité, des forces de sécurité.

Action complémentaire sur l'AU 301/09, AMR 23/036/2010, 3 décembre 2010